



©A. Watterlot

Bilan

Journée d'échanges
du 16 septembre
2021

Stratégie régionale
relative aux
espèces exotiques
envahissantes

REMERCIEMENTS

« Au nom de l'équipe organisatrice, nous tenons à remercier l'ensemble des participants à cette journée pour leur intérêt et les nombreux échanges constructifs. Nous remercions également les intervenants pour la qualité et la clarté de leurs présentations ainsi que les animateurs et secrétaires des ateliers qui ont su générer et mutualiser une large panoplie d'idées. Merci à Thibault Pauwels pour l'animation de l'évènement et au soutien des équipes qui ont permis le bon déroulement de l'évènement. Enfin nous remercions l'Atelier Canopé et son équipe pour leur accueil. »

Marie ANGOT & Guillaume KOTWICA
Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France & DREAL Hauts-de-France

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	4
RETOUR SUR LES PRESENTATIONS DE LA MATINEE	5
1. Le contexte national et la réglementation relative aux EEE	5
2. La GRÉB, qu'est-ce que c'est ?	5
3. La stratégie régionale relative aux EEE.....	6
4. Les outils régionaux.....	6
5. La hiérarchisation régionale des EEE.....	8
6. Cartographie des expériences de lutte	9
7. Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants en Hauts-de-France	9
8. Gestion de la Jussie rampante dans le marais audomarois	10
RETOUR SUR LES ATELIERS	12
Axe 1. Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes	12
Axe 2. Interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes	14
Axe 3. Amélioration et mutualisation des connaissances	19
Axe 4. Communication, sensibilisation, mobilisation et formation	21
Axe 5. Gouvernance	23
CONTACTS - PRESENTATIONS.....	25

INTRODUCTION

Espèce transportée volontairement ou non par l'homme hors de son aire de répartition naturelle, une espèce exotique envahissante (EEE) a des impacts écologiques, sanitaires ou économiques et menace ainsi écosystèmes et espèces indigènes. Avec la mondialisation, le transfert et l'introduction d'espèces exotiques est devenu difficilement contrôlable. De plus en plus d'espèces sont ainsi importées sur le territoire national, volontairement ou non. En 2020, 548 espèces exotiques envahissantes furent recensées sur le territoire français (INPN, 2020) dont 400 en Outre-mer. Dans les Hauts-de-France, si le calcul est plus engageant, on compte tout de même 31 espèces exotiques envahissantes réglementées à l'échelle de l'Union européenne.

Si les réglementations nationale et européenne permettent d'encadrer l'utilisation de certaines espèces, elles ne suffisent plus à contenir la dynamique de propagation des EEE dont le caractère envahissant n'empêche pas toujours leur commercialisation. En appui, une stratégie nationale a été publiée en 2017 pour formaliser des objectifs et des axes d'amélioration de la gestion nationale de la problématique.

Dans le contexte de mise en place de la Gouvernance régionale de la biodiversité (GRÉB) Hauts-de-France et afin d'assister la DREAL, pilote de l'élaboration de la stratégie, une mission d'assistance et d'appui technique fut confiée en 2019 au futur Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France. Une déclinaison régionale est ainsi depuis fin 2020, en cours d'élaboration.

La journée d'échanges du 16 septembre avait pour objectifs de présenter la démarche d'élaboration de la stratégie régionale EEE à l'ensemble des acteurs régionaux impliqués sur la thématique afin de transmettre le même niveau de connaissances à tout un chacun. Fédérer et impliquer les acteurs autour de la construction de cette stratégie étant un levier essentiel à une mise en œuvre opérationnelle et partagée, des temps d'échanges furent prévus pour d'une part, construire la stratégie collégalement et d'autre part, améliorer la connaissance des missions de chacun et créer du lien.

RETOUR SUR LES PRESENTATIONS DE LA MATINEE

Ouverture de la journée - Catherine BARDY, Directrice adjointe de la DREAL Hauts-de-France

La DREAL se positionne comme coordinatrice de la Stratégie régionale EEE (SREEE) et a nommé le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN HDF) comme opérateur. La Gouvernance régionale de la Biodiversité (GRÉB) réunit 5 acteurs majeurs de la biodiversité : le Conseil régional, l'Agence de l'eau Artois-Picardie (AEAP), l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la DREAL.

1. Le contexte national et la réglementation relative aux EEE (G. KOTWICA - DREAL Hauts-de-France en remplacement de F. DELAQUAIZE - MTES)

Un stage est en cours au Ministère de la Transition écologique sur le contrôle des EEE (contrôle aux frontières et détenteurs). Plusieurs constats ont été posés dont l'insuffisance des moyens humains pour mener ces contrôles.

Questions

- *Quel est le contenu du plan d'actions sur les voies d'introduction ?*
L'important à ce stade est de finaliser la rédaction d'un document pour répondre aux attentes de l'UE. Celles-ci ne concernaient que les voies d'introduction non intentionnelles.
- *Blocage de l'arrêté sur le complément d'EEE français : pourquoi ?*
Cet arrêté a fait collision avec un projet de loi sur le bien-être animal. La gestion des EEE animales va poser problème dans les prochaines années.

2. La GRÉB, qu'est-ce que c'est ? (E. LATOUCHE - OFB & G. KOTWICA - DREAL Hauts-de-France)

La Gouvernance régionale de la biodiversité (GRÉB) est une organisation régionale mise en place par les acteurs publics qui œuvre à la biodiversité. Elle a été créée en 2019 et cherche à coordonner, articuler et promouvoir à l'échelle régionale les politiques publiques sur la biodiversité. Elle s'appuie sur un fonctionnement en briques, chacune comportant un réseau de partenaires (connaissance, gestion des espaces de nature, EEE, mobilisation des acteurs et des territoires, géodiversité).

La brique EEE a pour objectif d'élaborer une stratégie régionale partenariale relative aux EEE et d'assurer la structuration, la coordination et l'animation du réseau d'acteurs. Elle est pilotée par la DREAL Hauts-de-France, animée par le Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France et s'appuie sur le GESTe (Groupe d'expertise scientifique et technique).

Elle s'appuie également sur des outils, dont le Centre de ressources EEE Hauts-de-France, qui a été inauguré en janvier 2021.

Questions

- *La GréB ou le GESTe disposent-ils de fonds pour financer ou cofinancer des actions auprès des acteurs locaux ?*
Des financeurs potentiels sont présents dans la GRÉB. L'objectif est que les moyens financiers disponibles soient utilisés au mieux et que les actions prioritaires puissent être financées.

3. La stratégie régionale relative aux EEE (M. ANGOT - CEN Hauts-de-France)

La stratégie nationale sur les EEE (SNEEE) a été publiée en 2017 et prévoyait des déclinaisons régionales par l'intermédiaire des DREAL, identifiées en 2018 par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité comme pilotes de ces démarches.

En région, la DREAL Hauts-de-France a identifié le CEN Nord-Pas-de-Calais comme animateur de l'élaboration de la SREEE en 2019 mais ce n'est qu'en 2020 que le poste d'animation est créé au CEN Hauts-de-France¹. La démarche a pour vocation à être opérationnelle, pertinente et exhaustive et doit donc être co-construite par le réseau EEE régional. C'est ainsi qu'elle répondra aux enjeux et attentes territoriales. Mise en œuvre sur la période 2021-2026, sa structure sera celle des 5 axes de la SNEEE .

Le Groupe d'expertise scientifique et technique EEE (GESTe) comprend 16 structures et le comité de concertation réuni l'ensemble du réseau EEE Hauts-de-France qui seront impliqués dans les travaux de la stratégie (hiérarchisation des EEE, etc.).

Début 2021, le GESTe a réfléchi aux grands objectifs et sous-objectifs de la SREEE sur la base des retours de l'enquête de 2018. Ils seront affinés pendant les ateliers de cet après-midi. Une première version de la SREEE sera rédigée d'ici la fin de l'année et il est prévu une validation de la SREEE par le CSRPN en 2022.

4. Les outils régionaux (T. DHELLEMMES - GON, S. LEGRIS - Picardie Nature, B. DELANGUE - CBNBI & M. ANGOT - CEN Hauts-de-France)

Les outils sur la faune EEE (T. DHELLEMMES & S. LEGRIS)

- [SiRF](#) : base de données permettant de chercher des informations sur les espèces dans le Nord-Pas-de-Calais ;
- [Clicnat](#) : base collaborative d'observation de la faune sauvage en Picardie, gérée par l'association Picardie Nature. Elle permet de chercher des informations sur une espèce ou un territoire.

¹ Les Conservatoires d'espaces naturels du Nord-Pas-Calais et de Picardie ont fusionné en juin 2020.

- [Observatoire des EEE animales à l'échelle des Hauts-de-France](#) : Cartographie dynamique des données de présence d'EEE animales issues de SiRF et Clicnat.

Les outils sur la flore EEE (B. DELANGUE)

- [Guide sur les PEE en Hauts-de-France](#), 3^{ème} édition (2020).
- [Digitale 2](#)
- [Saisie en ligne](#) : permet aux acteurs de contribuer à la connaissance

[Centre de ressources EEE Hauts-de-France \(M. ANGOT\)](#) : ce site internet comprend des informations mises à disposition des acteurs régionaux. Il a été conçu pour proposer un contenu complet et adapté à différents publics (gestionnaires, grand public, etc.).

Liste de discussion EEE : eee_hdf@framalistes.org pour s'inscrire, suivre [ce lien](#).

Questions

- *Est-ce qu'il y a des passerelles entre les différents outils de saisie en ligne et les plateformes présentées aujourd'hui ?*
Pour Clicnat, les ponts avec les autres bases de données sont recherchés. Pour faire des cartes collectives, un travail est nécessaire pour centraliser les données, mais cela est possible.
Pour la flore, cela n'est pas toujours le cas, la question de la validation des données limitant ces échanges.
- *Quelle est la procédure de validation des données dans ces différentes bases (saisie par des bénévoles) ?*
Pour Digitale2, les données sont validées par le CBN de Bailleul et un suivi de la donnée est effectué pour que la base de données soit fiable.
Pour Sirf, il est possible de saisir les données, qui sont validées par des bénévoles sur certains groupes d'espèces. Il est possible d'afficher uniquement les données validées pour plus de fiabilité.
Pour Clicnat, il y avait des comités de validation par groupe d'espèces, ce qui fonctionne bien sur les groupes tels que mammifères et oiseaux, mais il manque des experts sur certains groupes. La brique « Connaissance » de la GRÉB suit ces différents procédés de validation des données qui peuvent aller alimenter le SINP.
- *Utilisation des sciences participatives pour agréger de la donnée ([Pl@nteNet](#), [sauvages de ma rue](#) par exemple) : est-ce que ces initiatives seront intégrées dans les bases de données régionales ?*
PlanteNet repose sur une intelligence artificielle qui n'est pas infaillible. Il reste nécessaire de valider des données, ce qui est chronophage et nécessite des compétences pointues. Le GBIF moissonne la base de données de PlanteNet cependant, ce qui donne parfois des résultats étonnants sur la répartition de certaines espèces. Même fonctionnement pour ClicNat. Pour Sirf, les données saisies dans les bases participatives arrivant au MNHN finissent par revenir à Sirf. Cela nécessite du temps car les bases ne sont pas interoperables.

- *Est-ce que les données issues des inventaires réalisés dans le cadre des plans de gestion sont remontées dans les bases de données ? Et celles issues des bureaux d'études dans le cadre des études d'impacts ?*

Pour les données des plans de gestion, le CBN ne sait pas. Pour les données des bureaux d'études, il existe depuis peu une obligation de faire remonter ces données lorsque les études sont financées par des fonds publics. En effet, la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité a rendu obligatoire le dépôt des données brutes de biodiversité pour les porteurs de projet.

[Dépobio](#) est une plateforme développée par l'UMS PatriNat, une étude récente a regardé la qualité des données saisies sur cette interface. Il existe également des programmes spécifiquement dédiés aux professionnels.

5. La hiérarchisation régionale des EEE (M. ANGOT - CEN Hauts-de-France & B. DELANGUE - CBN Bailleul)

Concernant la faune

La hiérarchisation des EEE est une action inscrite dans la SNEEE. Fin 2020, une méthode a été élaborée par l'UMS PatriNat et présentée au GESTe, qui a été testée sur 3 EEE (Gobie à taches noires, Frelon asiatique et Raton laveur). Une fois la méthode validée pour la hiérarchisation régionale, un travail a été initié sur la constitution d'une liste d'espèces à hiérarchiser.

Concernant la flore

Une liste a déjà été élaborée en 2019 par fusion des listes de PEE [de Picardie](#) et du Nord-Pas-de-Calais. La catégorisation repose principalement sur les dire d'experts. Elle comprend une 40aine de PEE avérées et autant de potentielles. Une mise à jour de la liste a été amorcée afin d'avoir une approche homogène à l'échelle nationale. Une cohérence scientifique est également recherchée en ne prenant en compte que les PEE ayant des impacts sur la biodiversité, avec une dissociation des aspects humains. La méthode de catégorisation, développée par le CBN Bassin parisien, repose sur l'utilisation de deux méthodes déjà éprouvées : Weber & Gutt (détermination du caractère invasif potentiel) et EPPO (évaluation des impacts). Une fois les espèces catégorisées (d'ici la fin de l'année), la deuxième étape consiste en la priorisation, qui peut se faire par taxon ou population et peut prendre en compte de nombreux critères (impacts, faisabilité, espaces colonisés, etc.).

Questions

- *Régions proches : est-ce que la Belgique est considérée ?*
Pour la hiérarchisation floristique, oui, ainsi que l'Angleterre.
Pour la hiérarchisation faunistique, seule la Belgique est considérée.
- *La priorisation des espèces végétales sera-t-elle menée uniquement par le CBNBI ?*
Non, une concertation collégiale sera organisée avec un ensemble d'acteurs.

- *Combien d'espèces sont inscrites sur la liste initiale d'espèces ciblées ?*
Environ 300-400 plantes exotiques et autant d'espèces animales.
- *Comment définir une PEE potentiellement envahissante ?*
On estime qu'une plante est envahissante lorsqu'elle montre une certaine dynamique ou qu'elle le montre dans des sites à proximité de la zone étudiée.
- *Est-ce que la capacité de l'espèce à modifier les habitats est prise en compte dans les impacts ?*
Oui, avec les perturbations d'habitats et le changement climatique, en surveillant le comportement de ces espèces dans des régions proches (dans le sud).

6. Cartographie des expériences de lutte (A.C. DE ROUCK - Cerema Hauts-de-France)

Une enquête menée par le CEN Nord-Pas-de-Calais en 2018 a mis en évidence un besoin d'information sur la gestion des EEE, son coût et son efficacité. Pour répondre à ce besoin, le Cerema a identifié 187 EEE et a diffusé largement un [questionnaire](#) pour centraliser des informations. En août, 360 sites signalaient des EEE dont 60 avec gestion.

Plusieurs réflexions restent à mener, comme la prise en compte des EEE signalées mais non gérées (risque de doublon avec les outils de signalement). Une amélioration des fonctionnalités et une complétude des données (actuellement l'essentiel des données proviennent du CEN et de la FREDON) est à prévoir. Une 1^{ère} version devrait être disponible sur le Centre de ressources EEE régional en octobre.

7. Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants en Hauts-de-France (M. DEGEZELLE - FREDON Hauts-de-France)

La lutte contre le Rat musqué a commencé en 1970 (GDON de Flandre Maritime), dont le relais a été pris dans les années 2000 par la FREDON avec le soutien de la DRAAF/SRAL Hauts-de-France, etc.). L'objectif de cette lutte collective était de diminuer la lutte chimique de l'espèce (interdite depuis 2009), au profit de la lutte mécanique. Depuis 2015, une diminution de près de 50% des captures a été observée. Elle peut être expliquée par la sécheresse, l'efficacité de la lutte mais également la disparité des retours selon les départements.

Il existe une concurrence entre le Ragondin et le Rat musqué. A partir de 2019, il a été décidé de lutter collectivement contre cette espèce pour limiter son développement.

Perspective : améliorer la coordination de la lutte collective, entre les GDON et les piégeurs locaux, voire la favoriser dans les zones prioritaires avec la mise en place de la prime à la capture, étendre la stratégie en œuvre à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais à la Picardie.

Questions

- *Est-ce qu'il y a des prédateurs naturels du Ragondin et du Rat musqué ?*
Il peut y en avoir lorsqu'ils sont petits, comme le renard, mais ils n'ont plus de prédateurs une fois adultes. Il n'y a pas eu d'étude sur les corrélations avec le développement des populations de renard.
- Chute des piégeages : est-ce que cette tendance est corrélée avec les observations des départements limitrophes ? Il n'y a pas de lutte collective dans tous les départements
- Est-ce que l'expérimentation d'introduction de prédateurs (comme la Loutre) a été testée en Pays de la Loire ? La loutre est présente dans ces régions, mais pas de données disponibles à ce jour sur une éventuelle prédation.
- Dans certaines régions, il peut y avoir des explosions démographiques (campagnol par exemple) de populations de rongeurs de manière cyclique : avec les particularités de cette année, l'hypothèse de la sécheresse pourra être vérifiée à partir des données de piégeage qui seront récoltées.
- Estimation de la taille de la population : se fait à partir de la pression de piégeage.

8. Gestion de la Jussie rampante dans le marais audomarois (M. LORTHIOIS - PNR des Caps et Marais d'Opale)

La Jussie rampante est interdite d'introduction dans le milieu naturel depuis 2007. Le marais audomarois est une zone humide de 3726 ha. En 2018, 15 stations de jussie sont découvertes sur le Zieux, rivière longeant la RNN des étangs de Romelaëre. Des prospections ont été organisées et 5500 m² de jussie sont trouvés. Compte tenu du statut de l'espèce, un arrêté préfectoral (autorisation des travaux) et deux arrêtés interpréfectoraux sont pris : restriction d'usage sur le Zieux et autorisation de prospection et destruction de la jussie entre 2019-2023.

En 2018, un gros chantier d'arrachage est organisé grâce à la mobilisation de nombreux partenaires. 25 tonnes de jussie sont évacuées pour incinération. En 2019, 840 kg de jussies sont arrachés et aucune nouvelle station de jussie n'a été découverte lors des prospections de l'ensemble du marais. En 2020, 275 kg de jussie sont arrachés et une nouvelle station a été découverte, où 200 kg de jussie ont été récoltés.

Une régression forte des quantités de jussie arrachées est observée sur la période 2018-2021. Mais de nouvelles stations sont découvertes chaque année, dont les origines restent inconnues (activités humaines, graines, animaux ?).

Informations supplémentaires

- Un travail est envisagé avec une université pour voir si la télédétection peut accroître la capacité à détecter les stations de jussie, surtout qu'une partie importante du marais est en propriété privée.
- Pour s'affranchir de la problématique du temps passé en inventaire, un partenariat a été passé avec le CBN et une autre société, elle a permis de récolter de bonnes images aériennes pour

faire de la télédétection. Par contre le temps de traitement des images est très long. Permet d'accéder à des secteurs où la prospection pedestre n'est pas possible.

- L'équipe de l'INRA-Agrocampus Ouest de Rennes travaille sur cette question depuis plusieurs années également.

RETOUR SUR LES ATELIERS

Axe 1. Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes

Les participants de l'atelier Prévention ont identifié plusieurs difficultés à la prévention de l'introduction et de la propagation des EEE. Le manque de connaissances générales sur les espèces, sur les enjeux relatifs aux EEE et sur les méthodes de gestion appropriées a été mentionné plusieurs fois. Cela est à mettre en parallèle avec le manque identifié de sensibilisation et de formations des publics professionnels et particuliers qui n'ont pas systématiquement de compétences « Biodiversité », en particulier dans les collectivités.

Le manque de temps et de moyens humains et financiers est un problème récurrent. Le suivi et les inventaires peuvent alors être abandonnés faute de moyens, ou parfois dû à l'inaccessibilité des sites. La problématique EEE n'est par ailleurs pas une priorité pour tous. Il est également indiqué que le délai entre les échanges et les prises de décisions est trop long comparé à l'urgence à intervenir.

La réglementation pose également difficulté. D'une part, elle impacte le contrôle de certaines EEE, est différente entre pays frontaliers et est bien trop souvent méconnue, d'autre part elle n'interdit pas la commercialisation d'espèce à caractère envahissant avéré.

Les participants recommandent de renforcer la vigilance auprès des maîtres d'ouvrages, des filières professionnelles (jardineries & paysagistes), des décideurs et élus et auprès du grand public. Il serait ainsi bénéfique d'insister sur les aspects économiques et sanitaires auprès des filières professionnelles et ne pas se limiter aux impacts écologiques. Responsabiliser les acheteurs en leur fournissant de l'information sur les espèces commercialisées est aussi en lien avec le travail à mener auprès des filières professionnelles.

La prévention de l'introduction doit aussi se faire aux frontières afin de contrôler l'entrée ou la sortie d'espèces du territoire. L'identification des voies d'introduction permettra ainsi de mettre en œuvre des actions pour éviter que les EEE ne soit introduite en premier lieu.

Les chantiers étant une cause de propagation des EEE, des principes de précaution et de contrôle devront être indiqués au prestataire ou à l'entreprise responsable des travaux. Les bonnes pratiques devraient leur être fournies.

Les actions à mettre en place sont les suivantes :

Augmentation des capacités en termes de moyens humains et financiers
Formation et sensibilisation (professionnels, élus, grand public) avec une diffusion d'outils de communication sous différents supports et sous différentes échelles
Développement des sanctions pour toute infraction à la réglementation
Développement d'une méthode de détection précoce des EEE
Incitation des jardineries et des animaleries à informer le grand public du potentiel caractère envahissant des espèces exotiques
Modification de la réglementation : tout ce qui n'est pas autorisé est interdit
Mise en place d'un réseau de veille

Organisation de formations
Augmentation des informations et du contrôle dans les filières de commercialisation des EEE et aux frontières
Utilisation de la télédétection

Axe 2. Interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes

Il a été proposé aux acteurs de citer leurs actions en lien avec les EEE, en voici le bilan :

Accompagner	Connaître	Intervenir	Former
<ul style="list-style-type: none"> • Avis CCTP ou sur les réponses -> végétal local CCOM CCLUD 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la connaissance sur EEE Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de lutte sur EEE émergentes Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation à la gestion des agents et suivi chantier • Outils de sensibilisation PEE avec incitation à l'action CPIE02
<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges d'intervention pour entreprise d'intervention en charge des travaux CPIE Val d'Authie 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un ABC : recensement des EEE Communauté de communes du Liencourtois 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une opération Chenille - à imaginer en 2022 • Expérimentation CA02/Fredon 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication ciblée élus/techniciens sur les EEE déjà répandues Communauté de communes des deux vallées
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil et accompagnement dans la gestion des PEE auprès des collectivités CPIE 02 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la connaissance : formation recherche UPJV Edysan 	<ul style="list-style-type: none"> • Régulation FDC80 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et accompagnement dans la gestion (newsletters, posters...) CPIE Val d'Authie
<ul style="list-style-type: none"> • Financement de la gestion des milieux naturels (N2000, RNN, ...) • Avis dans le cadre de la mise en œuvre séquence ERc DREAL HDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des EEE "principales" sur les parcelles publiques Communauté de communes des deux vallées 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte des EEE : technique alternative à la gestion de la Renouée SANEF 	<ul style="list-style-type: none"> • Piégeage FDC 80
<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des retours d'expérience post-travaux Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie à l'échelle du territoire d'intervention du CPIE CPIE Val d'Authie 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de gestion des EEE : faucardage sur le DPF des PEE et mise en place de géotextiles DREAL Hauts-de-France 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de formation pour les responsables espaces verts des communes de l'EPCI Communauté de communes du Liencourtois
<ul style="list-style-type: none"> • Interventions sur des EEE • Sensibilisation pour prise de conscience sur changement d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Veille Fédération des chasseurs 80 	<ul style="list-style-type: none"> • Stérilisation des œufs de Bernache du Canada • Organisation de formations MEL 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des élus, des divers professionnels et du scolaire • Identification et recensement des EEE

<ul style="list-style-type: none"> Echanger et communiquer sur les connaissances sur les EEE, leurs méthodes de gestion... CABBALR 			<ul style="list-style-type: none"> Chantiers de lutte contre les EEE Somme Nature Initiative
<ul style="list-style-type: none"> Suivis de population de la perruche à collier et avifaune Diagnostic écologique d'espace privé et public - Interventions faune et flore Accompagnement et formation aménagement : urbanisme et gestionnaire d'espaces verts LPO Nord 		<ul style="list-style-type: none"> Arrachage manuel Coupe - cerclage (cornouiller) Pâturage caprin (renouée) Interventions : arrachage, fauche (Balsamine, Renouée, Berce) Interventions : valorisation en méthaniseur (1ère expérience) CEN HDF 	<ul style="list-style-type: none"> Détection des EEE lors des diagnostics de territoires Mise en œuvre de travaux de gestion Sensibilisation des usagers FDC02
<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic, préconisations, de gestion, formation, intervention traitement Vincent Hamonet 		<ul style="list-style-type: none"> Chantiers d'arrachage et de faucardage Expérimentations de lutte Développement d'outil marché spécifique EEE Définition d'une politique et stratégie de lutte VNF 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des journées techniques et études plus larges (Atlas des EEE de l'Ameva) Sensibilisation aux usagers concernés par les EEE Conseils et accompagnement des propriétaires de mares concernées par les EEE Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard
<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement de la lutte contre les ragondins et rats musqués et informations collectivités CA 02 / Fredon 			<ul style="list-style-type: none"> Animation d'un groupe de travail sur la perruche à collier Référente sur le frelon asiatique pour le grand public MEL
			<ul style="list-style-type: none"> Développement de réseau d'acteurs

<ul style="list-style-type: none"> • Intervention ponctuelle lorsque présence d'une EEE sur nos sites <p>Communauté de communes du Liancourtois</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des agents • Développement de partenariats <p>VNF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application de la réglementation relative aux EEE • Animation du groupe de travail EEE à l'échelle départementale <p>DDT02</p>
---	--	--	---

Obstacles & difficultés

Les obstacles rencontrés sont aussi divers que variés. Il est ainsi énoncé l'absence de connaissances générales sur les EEE et sur les moyens de lutte disponibles (MEL, Smbs-glp) qui rend difficile l'accompagnement des acteurs, difficulté exacerbée par le manque de moyens humains, financiers et techniques (CEN HDF, DREAL HDF, Communauté de communes du Liancourtois, Smbs-glp). Le temps dédié aux formations étant relativement restreint cela ne permet pas aux acteurs d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires. A cela est ajouté que la disponibilité en retours d'expériences, pour le moment réduite, répondraient à une partie des besoins exprimés. La sensibilisation du grand public est également indispensable afin de modifier sa perception des EEE.

Un acteur énonce la difficulté à intervenir sur des sites communaux ou privés (Communauté de communes du Liancourtois). Un autre acteur met en évidence qu'en lien avec de questions de sécurité il n'est pas toujours possible de lutter comme on le souhaiterait.

Il est par ailleurs difficile pour les collectivités de connaître les personnes ressources à contacter en cas de besoin dans la reconnaissance ou la lutte contre les EEE (CPIE 02).

L'absence de connaissance précise et exhaustive des entreprises capables d'assurer les opérations de gestion des EEE et des filières de valorisation des déchets étant un autre obstacle conséquent à la lutte contre les EEE (Smbs-glp, CEN HDF), il apparaît clairement que l'identification des acteurs du territoire et de leurs fonctions manque pour une lutte efficace et réactive.

La disparité des financements et le manque de moyens dédiés à la thématique des EEE est également mentionné (CEN HDF, Smbs-glp). La répartition des financements est sujette à une prise de décision politique et la marge de manœuvre pour l'influencer en tant qu'acteur du territoire est réduite, ce malgré la visibilité et l'ampleur de la problématique (CEN HDF). Les délais administratifs sont par ailleurs contradictoires avec la nécessité d'agir rapidement. La réglementation est également considérée comme un frein à la résolution des problématiques évoquées du fait de ses limites, des différences entre pays frontaliers et de son application parfois difficile.

Des difficultés ont été évoquées en lien avec des espèces données. Il est ainsi indiqué que la perruche à collier génère des dégâts sur les cultures et qu'il n'y a pas à ce jour de mode d'action connu et systématique (MEL). Des Bernaches du Canda viennent de la Belgique et des Pays-Bas pour

hiverner en région (MEL). Il est par ailleurs regretté que la gestion relative au Frelon asiatique soit si disparate entre départements (MEL).

Enfin, la question de la gestion systématique des EEE a été soulevée. Il est proposé que l'on apprenne à vivre avec ces espèces et que soit acceptée la libre évolution des écosystèmes vers un nouvel équilibre.

Les actions à développer

Pour répondre aux difficultés évoquées, les participants proposent :

- D'augmenter le partage d'expériences via notamment, la cartographie produite par le Cerema et des retours d'expériences, bons comme négatifs afin de diffuser la connaissance de terrain ;
- De développer un réseau de surveillance via potentiellement une plateforme collaborative en s'appuyant sur une cartographie des acteurs EEE ;
- D'identifier des indicateurs de suivi ;
- De définir des objectifs de gestion par espèce ou par milieu ;
- De mobiliser les décideurs en ne se limitant pas aux aspects écologiques mais en évoquant aussi les impacts économiques et sanitaires ;
- De développer les filières de valorisation pour contribuer à la sécurisation du traitement des déchets et à l'autonomie alimentaire et énergétique ;
- D'organiser des formations à la gestion et reconnaissance avec la production d'une plaquette ludique au langage accessible et identifiant les impacts causés par les EEE ;
- D'identifier les acteurs locaux et têtes de réseaux susceptibles d'intervenir ou d'accompagner ;
- De communiquer auprès des Communautés de communes ;
- D'améliorer la connaissance de l'autre au sein du réseau via l'organisation de journées événementielles ;
- De fédérer le grand public autour d'animations et de chantiers nature ;
- D'investir dans la recherche ;
- D'accroître les moyens financiers et humains ;
- De produire des barèmes mettant en perspective le coût de la gestion et le coût de la non intervention ;
- De valoriser les végétaux locaux ;

- D'harmoniser les réglementations européenne et nationale et de compenser financièrement les opérations relatives aux EEE ;

Axe 3. Amélioration et mutualisation des connaissances

Les participants ont identifié les voies d'acquisition de la connaissance, les besoins en information et diverses voies de diffusion.

Les voies d'acquisition de la connaissance mentionnées sont :

- Les universités
- Les gestionnaires d'espaces naturels
- Les professionnels (jardinerie, paysagistes...)
- Les associations naturalistes
- Les laboratoires
- L'utilisation de sciences participatives
- La proximité avec des pays limitrophes
- L'utilisation de nouveaux moyens de détection (lidar- drone, hyperspectrométrie)

En termes de besoin de connaissances, les informations les plus demandées font référence à la gestion des EEE. Des retours d'expériences comportant les coûts, des informations sur les techniques d'éradication et une aide à la priorisation de la lutte sont ainsi demandés. Les modes de valorisation des rémanents et les structures de valorisation sont de nouveau identifiés comme un élément manquant essentiel.

En parallèle un besoin en connaissances théoriques a été identifié. Les participants sont ainsi intéressés par les mécanismes de propagation menant à l'établissement des EEE (origine des invasions & dynamique de modification des habitats), par la compréhension des impacts réels, positifs et négatifs des EEE sur la biodiversité et par la notion d'indigénat.

La connaissance de l'autre et du réseau d'acteurs EEE régional fait partie des besoins mentionnés au cours de plusieurs ateliers. Il apparaît donc prioritaire d'identifier chaque acteur (dont entreprises spécialisées et universités) et ses fonctions et de mutualiser ces informations dans un annuaire. Impulser une dynamique pérenne avec la recherche fait partie des actions de structuration et de connaissance du réseau.

Un besoin de formation des filières professionnelles à risque pour l'introduction et la dispersion des EEE (jardinerie, entreprise de paysagisme) a été énoncé.

Enfin, une difficulté à appliquer la réglementation pose la question d'outils pouvant venir en soutien.

Les voies de diffusion de la connaissance mentionnées sont :

- Le centre de ressources ;
- Un observatoire des EEE similaire à celui sur les Sciences de l'Univers ;
- Les bases de données ;
- Des plaquettes d'information professionnelles ;
- Les écoles et universités ;
- Récolte, outil de ENRx ;

- Des journées techniques ;
- Des outils de mutualisation des connaissances entre collectivités ;
- Des outils d'identification des acteurs (REX - Cerema) ;
- D'autres moyens de diffusion.

Axe 4. Communication, sensibilisation, mobilisation et formation

Les participants de cet atelier ont identifié des publics cibles, leurs besoins respectifs en termes d'information et les outils à valoriser ou à produire pour y répondre. Certains besoins et outils correspondent à plusieurs publics.

Publics cités

- Collectivités territoriales : service technique, « donneurs d'ordres » et élus
- Gestionnaires des milieux
- Grand public
- Associations : tout usager de la nature
- Filières professionnelles : pépiniéristes, jardiniers, horticulteurs, entreprises d'espaces verts, BTP, étudiants en formation professionnelle
- Gestionnaires d'infrastructures
- Agriculteurs, forestiers, pisciculteurs
- Filières de déchets verts
- Responsables du commerce en ligne

En termes de besoins, les participants ont identifié la nécessité de faire comprendre la problématique, de faire connaître et appliquer la réglementation, d'améliorer la connaissance du réseau d'acteurs impliqués sur les EEE et de former le public cible aux missions et fonctions de chacun. Où trouver l'information et les actualités est un autre enjeu de la communication, des référents locaux par collectivités pourraient être identifiés pour répondre aux interrogations. Il est par ailleurs indiqué qu'une seule base de données régionale serait un atout.

Ces besoins ont surtout été associés aux collectivités territoriales, cependant ils peuvent également être d'utilité auprès des autres publics cibles, en particulier professionnels.

Il a été précisé qu'une rubrique sur le site internet EEE des Hauts-de-France spécifique à un public ciblé (les élus en l'occurrence) pourrait répondre à une partie de ces besoins. L'envoi d'un mail ou d'une plaquette explicative simplifiée seraient d'autres modes de communication possibles. Des informations sur la réglementation, sur le site EEE des Hauts-de-France, sur les espèces et sur les structures ressources (avec leurs coordonnées respectives) pourraient ainsi être diffusées.

La connaissance des filières de valorisation des EEE étant pour le moment très réduite, une cartographie des entreprises disponibles sur le territoire viendrait en soutien aux gestionnaires d'espaces dans leurs missions. Par ailleurs, afin d'encadrer les chantiers de lutte une charte de bonnes pratiques ainsi qu'un guide d'aide à l'identification pourraient être transmis aux entreprises afin d'éviter toute propagation d'espèces en lien avec les opérations. AlterIAS, projet de communication visant à sensibiliser le secteur horticole sur la thématique des plantes invasives², et

² Projet LIFE « Information & Communication » AlterIAS - Des alternatives aux plantes invasives - <https://www.crdg.eu/telechargements/documents-non-crdg/send/21-documents-non-crdg/555-projet-alterias>

Valhor, syndicat horticole et paysager³, sont énoncés comme exemples. Des formations aux équipes pourraient aussi être organisées.

Il est aussi proposé qu'une aide à l'identification des espèces soit transmise aux associations et usagers de la nature.

Les participants proposent que l'on informe et sensibilise aussi le grand public via notamment l'organisation de chantiers nature thématique EEE et de programmes participatifs ludiques.

³ Valhor, interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. <https://www.valhor.fr/>

Axe 5. Gouvernance

Les besoins cités dans l'atelier Gouvernance sont :

- Le développement d'un carnet d'adresses avec le rôle et les missions de chacun aux échelles régionales et territoriales supranationales ;
- Une meilleure prise en compte par les décideurs (préfectures ou sous-préfectures) des ambitions du Code de l'environnement ;
- L'émergence de filières économiques de valorisation des EEE à une échelle régionale via une mutualisation des moyens, des chantiers et une coordination des acteurs ;
- L'identification d'une porte d'entrée unique pour savoir vers qui rechercher de l'information et du conseil sur les EEE ;
- Un accès à la connaissance disponible (observatoire régional établissant des liens avec des échelles nationales ou supranationales, tableaux de bord, dispositions réglementaires en vigueur/veille réglementaire, retour d'expériences ...) ;
- Un développement de la collaboration entre le monde de la recherche (UPJV, CNRS) et les acteurs de la gestion EEE, notamment afin de répondre à des appels à candidatures pour projets de recherche en tenant compte des problématiques territoriales ;
- L'amélioration de la réactivité des pouvoirs publics sur les démarches réglementaires d'autorisation ou dans l'allocation rapide de moyens financiers ;
- Une meilleure diffusion des techniques de détection et de cartographie des EEE (télé-détection, ADN environnemental) ;
- Le développement d'un forum ou une plateforme d'échanges avec un système de questions-réponses ou un réseau social dédié, qui dépasse un simple accès à l'information ;
- L'organisation de journées thématiques dédiées à une espèce ou à des groupes d'espèces ou à des types de milieu comprenant des retours d'expérience en présentiel (intégrant les résultats négatifs) permettant non seulement d'accéder à l'info mais aussi de favoriser des synergies et de la co-construction ;
- La mise en place d'une brigade d'intervention ;
- La différenciation des langages commun et profane d'une part, scientifique de l'autre ;
- L'identification d'indicateurs de suivi simples et bien définis, s'inscrivant dans un cycle évaluatif, dès le démarrage de la mise en œuvre de la stratégie, renseignés et si partagés au fil de l'eau afin de favoriser des adaptations de la Stratégie en fin de cycle, voire plus rapidement en cas de nécessité ;

- La sensibilisation et le porter à connaissance de la stratégie avec une forme adaptée aux non spécialistes (élus, grand public...);
- L'instauration de passerelles entre la gouvernance du milieu marin et celle du milieu terrestre ;
- La structuration d'un réseau de correspondants EEE dans chaque territoire via une cartographie des acteurs ;
- La recherche de cohérence des politiques publiques (Foresterie).

CONTACTS - PRESENTATIONS

Contexte et réglementation nationale relative aux EEE

François DELAQUAIZE (MTES) - francois.delacquaize@developpement-durable.gouv.fr

GRÉB

Emmanuelle LATOUCHE (OFB) - emmanuelle.latouche@ofb.gouv.fr

Guillaume KOTWICA (DREAL) - guillaume.kotwica@developpement-durable.gouv.fr

Elaboration de la stratégie régionale, Centre de ressources EEE des Hauts-de-France, Liste de discussion & Hiérarchisation régionale des EEE animales

Marie ANGOT (CEN) - m.angot@cen-hautsdefrance.org

SiRF & Observatoire des EEE animales des Hauts-de-France

Théalie DHELLEMMES (GON) - thealie.dhellemmes@gon.fr

Clicnat & Observatoire des EEE animales des Hauts-de-France

Sébastien LEGRIS (Picardie Nature) - sebastien.legris@picardie-nature.org

Digitale2 & Hiérarchisation régionale des PEE

Benoît DELANGUE (CBNBI) - b.delangue@cbnbl.org

Cartographie des expériences de lutte

Anne-Claire DE ROUCK (Cerema) - anne-claire.de-rouck@cerema.fr

Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants en Hauts-de-France

Margot DEGEZELLE (FREDON) - margot.degezelle@fredon-hdf.fr

Gestion de la Jussie rampante dans le marais audomarois

Mathieu LORTHIOIS (PNR des Caps et Marais d'Opale) - mlorthiois@parc-opale.fr

GRéB

Gouvernance Régionale pour la Biodiversité
Hauts-de-France


**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement


Région
Hauts-de-France


OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ


**eau
seine
NORMANDIE**
Agence de l'eau


**AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE**
Établissement public du Ministère chargé
du développement durable